Troubles voisinages - enfants

Par A1B2C3	

Bonjour,

Je viens d'emménager dans un appartement dont j'ai fait l'acquisition. Je découvre qu'il est très mal insonorisé certes mais que des enfants (entre 3 et 8 ans) vivent au-dessus et émettent des bruits qui me paraissent au-delà de l'acceptable : vibrations, coups, claquements... à en faire trembler les murs.

J'ai des nourrissons et donc je pense que je ne resterai pas longtemps dans cet appartement. J'aurai besoin de plus espace dans quelques années.

J'ai donc plusieurs questions relatives à ma situation :

- Que faire dans ce cas de figure de troubles du voisinage ? Est-il possible de faire valoir son droit à la tranquillité pour ce genre de nuisances d'enfants. Même si j'ai bien conscience que des enfants doivent s'amuser cela me parait excessif ? Ai-je une chance quelconque de faire valoir mes droits dans ce cas de figure ?
- Cela peut-il se retourner contre moi car mes bébés (jumelles d'1 mois) pleurent également la nuit ?
- Le démarrage d'une procédure/plainte/constation... quelconque constitue-t-elle un risque si je souhaite revendre cet appartement d'ici 2-3 ans ? Je serai alors dans l'obligation d'en informer les potentiels acquéreurs si le problème n'est pas résolu d'ici là (ils seront donc moins nombreux). A l'inverse si je ne dis rien à l'acheteur je pourrais constituer un dol pouvant se retourner contre moi s'il découvre qu'une procédure a existé ? Si je n'ai donc pas la certitude que cette procédure ira à son terme dans des délais raisonnable en ma faveur, j'ai donc l'impression de n'avoir aucune solution à part subir jusqu'à la revente de cet appartement.

Merci pour vos	conseils
Par franck36	

bonjour

dabord la police t ele proces verbal pour nuisances sonores provenant dun appartement a un autre ensuite des mains courantes regulieres pour etayer le tout .

ensuite se rappprocher de votre assurance habitation pour savoir quelle est la conduite a tenir ensuite prendre des informations en mairie ADIL ou ANIL ,qui sauront vous ecouter et vous conseiller ensuite , la mairie , un service s occupe des incivilites et toutes nuisances , qu elles soinet sonpres ou lumineuses ou dues a l'hygiene

au pire faites comprendre que les bruits vous gene en donnant des coupsde balai dans le plafond au moment des bruits , les voisns comprendront directement

bien a vous